

LES CONSÉQUENCES DE LA SURPOPULATION CARCÉRALE SUR LA SANTÉ MENTALE ET PHYSIQUE DES DÉTENUS AU CENTRE PÉNITENTIAIRE ET DE RÉÉDUCATION DE KINSHASA (CPRK : PRISON DE MAKALA)

Par

Benjamin ALONGABONY BANGANDISO¹

*Commissaire Général de la Police Nationale Congolaise
Apprenant en Droit public, Université de Kinshasa*

RESUME

La surpopulation carcérale est un problème alarmant en République Démocratique du Congo (RDC), touchant non seulement les systèmes judiciaires et pénitentiaires, mais aussi la santé et le bien-être des détenus. Les prisons congolaises, souvent congestionnées au-delà de leur capacité, se transforment en environnements propices à la détérioration de la santé physique et mentale des individus qui y sont incarcérés. Le Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa n'échappe pas à cette réalité.

Les conditions de vie précaires, exacerbées par le manque de ressources et d'infrastructures adéquates, entraînent des risques importants pour la santé. Les maladies infectieuses, la malnutrition et le stress psychologique sont des réalités quotidiennes pour de nombreux détenus. La surpopulation carcérale peut également avoir des répercussions plus larges sur la société congolaise dans son ensemble. Une telle réflexion appelle à des réformes urgentes pour améliorer la situation carcérale et garantir le respect des droits humains.

Mots-clés : *Surpopulation carcérale, santé mentale, santé physique, détenus, conditions de détention, réhabilitation, maladies infectieuses, malnutrition, stress psychologique, droits humains, système pénitentiaire, réformes judiciaires, conditions de vie, santé publique.*

¹ Au moment où il écrit cet article, Benjamin ALONGABONY BANGANDISO est le Commissaire Général de la Police Nationale Congolaise. A la suite de l'évasion au mois de juillet 2024 au CPRK (Prison de Makala), il fut désigné comme Président de la Commission ad hoc chargée de décrire les circonstances et le contexte de l'événement, identifier les acteurs internes et externes, et en dégager les responsabilités, déterminer les liens entre acteurs, proposer des résolutions et des recommandations.

ABSTRACT

Prison overcrowding is an alarming issue in the Democratic Republic of the Congo (DRC), affecting not only the judicial and penitentiary systems but also the health and well-being of inmates. Congolese prisons, often congested beyond their capacity, become environments conducive to the deterioration of the physical and mental health of the individuals incarcerated within them. The Kinshasa Penitentiary and Rehabilitation Center is not exempt from this reality.

Precarious living conditions, exacerbated by a lack of resources and adequate infrastructure, pose significant health risks. Infectious diseases, malnutrition, and psychological stress are daily realities for many inmates. Prison overcrowding can also have broader repercussions for Congolese society as a whole. Such considerations call for urgent reforms to improve the prison situation and ensure respect for human rights.

Keywords : *Prison overcrowding, mental health, physical health, inmates, detention conditions, rehabilitation, infectious diseases, malnutrition, psychological stress, human rights, penitentiary system, judicial reforms, living conditions, public health.*

INTRODUCTION

La surpopulation carcérale est un phénomène préoccupant qui touche de nombreux pays, et la République Démocratique du Congo ne fait pas exception. Au Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa, la situation est particulièrement alarmante, avec un nombre de détenus dépassant de loin la capacité d'accueil des infrastructures. Cette surpopulation a des conséquences directes sur la qualité de vie des détenus et sur leur santé, tant mentale que physique.

Les conditions de détention dans des environnements surpeuplés aggravent souvent des problèmes de santé préexistants et en créent de nouveaux. Le manque d'espace, d'hygiène et de soins médicaux adéquats entraîne une dégradation rapide de la santé physique des détenus. Les maladies transmissibles, comme la tuberculose et le VIH, se propagent plus facilement dans des conditions de promiscuité, mettant en danger non seulement les détenus, mais également le personnel pénitentiaire et la communauté environnante.

Sur le plan mental, la surpopulation carcérale entraîne des conséquences dévastatrices. Les détenus sont souvent confrontés à des niveaux élevés d'anxiété et de dépression en raison des conditions de vie stressantes et de l'isolement prolongé. Les expériences de violence, d'abus et de traumatisme dans ces environnements peuvent engendrer des troubles psychologiques à long terme. L'absence de soutien psychologique et d'activités réhabilitantes

dans les prisons contribue également à la détérioration de l'état mental des détenus².

Les conséquences de cette situation sont amplifiées par le manque de ressources disponibles pour le traitement des problèmes de santé mentale. Les établissements pénitentiaires ne disposent souvent pas du personnel qualifié nécessaire pour offrir un soutien psychologique approprié. En conséquence, de nombreux détenus souffrent en silence, sans accès à des soins adaptés.

I. CONTEXTE DE LA SURPOPULATION CARCERALE A MAKALA

A. Historique et statistiques

Le Centre pénitentiaire de rééducation de Kinshasa (CPRK), également connu sous le nom de « Prison centrale de Makala » ou simplement « Prison de Makala », est une institution carcérale située à Kinshasa, en République démocratique du Congo (RDC). Établie en 1957 par l'administration coloniale belge, la Prison de Makala est située à cheval sur les communes de Makala et de Selembao³.

La prison⁴ centrale de Makala est le plus grand pénitencier de la ville de Kinshasa. Elle occupe une surface d'environ 13 hectares et dispose de plusieurs bâtiments érigés sur une surface de 9 hectares, entourés d'espaces verts d'environ 4 hectares. Elle compte un bâtiment administratif et 11 pavillons hébergeant les détenus, dont 10 avec un étage. Un pavillon est réservé aux femmes, mais aucun pour les mineurs. Faute de réfection et d'entretien, elle est devenue vieille et délabrée, et risque de voir ses bâtiments s'écrouler. Au fil des années, elle est devenue très insalubre et surpeuplée⁵.

D'aucuns la qualifient de « prison fourre-tout » car elle accueille à la fois des prisonniers en détention provisoire et des condamnés, parfois à de très longues peines, des civils et des militaires, des adultes et des mineurs. En outre, dans des proportions rarement atteintes ailleurs, les prisonniers y sont logés selon

² Philippe ZOUMMEROFF et Nathalie GUIBERT, *La prison, cela n'arrive pas qu'aux autres*, Albin Michel, 2006, p.33

³ Sylvie AYIMPAM et Michel BISA KIBUL, « Une gouvernance informelle dans la prison de Makala à Kinshasa », *Socio*, 14, 2020, p. 89.

⁴ Le mot prison est issu du latin *prensio*, altération de *prehensio*, « prise de corps », lui-même dérivé de *prehendere*, « saisir, prendre ». Il désigne le lieu où sont détenus les individus privés de liberté par l'effet d'une décision de justice, soit à la suite d'une condamnation, soit par mesure préventive. Par extension, le terme « prison » désigne également la peine d'incarcération, comme dans l'expression « cinq ans de prison ». Lire en ce sens Le Dictionnaire de l'Académie française, 9^{ème} Edition, disponible sur <https://www.dictionnaire-academie.fr/article>,

⁵ Sylvie AYIMPAM et Michel BISA KIBUL, *op cit*, p. 90.

des modalités particulièrement disparates variant en fonction leurs moyens financiers⁶.

Avec sa capacité initiale de 1 500 détenus, la prison de Makala a été construite à une époque où Kinshasa comptait environ 250 000 habitants. Actuellement, elle peine à gérer la population carcérale, alors que la ville compte environ 17 millions d'habitants selon les estimations de 2022. Makala est le seul établissement pénitentiaire de Kinshasa, à l'exception de la prison de Ndolo, qui accueille exclusivement des militaires et des civils jugés par la justice militaire⁷.

Les conditions de détention à la prison de Makala sont préoccupantes en raison de la surpopulation. Les cellules, à l'origine conçues pour accueillir un nombre restreint de détenus, sont désormais surpeuplées, avec plusieurs personnes contraintes de partager des espaces exigus. Cette situation engendre des problèmes d'hygiène, de santé et de sécurité, rendant la vie quotidienne des prisonniers intolérable. Ils courent fréquemment le risque de contracter des maladies contagieuses, et l'accès aux soins médicaux y est très restreint⁸.

Le nombre de détenus est passé de 8000 personnes en janvier 2020, de 10790 personnes en février 2023 et de 15 000 personnes en juillet 2024 dont une majorité de personnes en attente d'un jugement⁹. Cette surpopulation chronique illustre les défis majeurs auxquels le système pénitentiaire congolais fait face.

B. Les causes de la surpopulation carcérale

La surpopulation carcérale en République Démocratique du Congo résulte de multiples causes interconnectées qui exacerbent une crise déjà critique¹⁰. Parmi lesquelles nous citons :

- Les arrestations arbitraires

Les arrestations arbitraires contribuent de manière significative à la surpopulation carcérale en République Démocratique du Congo. Ce

⁶ Christophe CHATELOT, « Makala, prison modèle », *Le Monde*, n° 21108, 30 novembre 2012, p. 8

⁷ « Makala, l'enfer à Kinshasa », *Jeune Afrique*, Numéro du 27 décembre 2023 (consulté le 22 août 2024).

⁸ « RDC : 66 détenus morts en deux mois dans la prison de Makala à Kinshasa », *Le Monde*, 27 février 2023, disponible sur <https://lemonde.afrique.fr/afrique>, (consulté le 03 octobre 2024).

⁹ « RDC : des vidéos alarmant à nouveau sur les conditions inhumaines des détenus à la prison de Makala », *RFI*, 21 juillet 2024, sur <https://www.rfi.fr/afrique>, (consulté le 01 octobre 2024).

¹⁰ En 2020 l'ONG congolaise Fondation Bill Clinton pour la paix (FBCP) dénonce les conditions de détention dans la prison de Makala à Kinshasa, et Human Rights Watch (HRW) demande aux autorités congolaises de faire preuve de leur bonne foi en réduisant rapidement la population carcérale et de débloquer les fonds pour la nourriture et améliorer les conditions d'hygiène au sein de la prison. L'ONG de défense de droits de l'homme note que la prison de Makala est classée parmi les plus surpeuplées du monde.

phénomène est souvent lié à des pratiques policières abusives et à une absence de respect des droits humains. Lorsqu'un grand nombre de personnes sont arrêtées sans preuve suffisante ou sans respecter les procédures légales, cela entraîne une augmentation des détenus dans les prisons¹¹.

Les arrestations arbitraires peuvent également prolonger la détention préventive, car les personnes arrêtées attendent souvent longtemps leur procès. En conséquence, de nombreux individus se retrouvent incarcérés sans jugement, ce qui aggrave la surpopulation dans les établissements pénitentiaires. Ce problème est exacerbé par des conditions de détention déjà précaires, et il souligne la nécessité urgente de réformes dans le système judiciaire et pénitentiaire de la RDC¹².

Dans certaines prisons congolaises, on retrouve des détenus qui, normalement, devraient bénéficier du mécanisme de condamnation avec sursis¹³. Ces détenus ont été condamnés à une peine inférieure ou égale à une année et n'ont jamais fait l'objet d'une condamnation même d'un jour dans le passé. Au regard de la loi, ils devraient être condamnés avec sursis. Mais les autorités judiciaires ont décidé de les mettre en prison. Ce qui contribue, dans une certaine mesure, au surpeuplement carcéral.

- Les retards judiciaires

Les retards dans le système judiciaire aggravent également la situation. De nombreux détenus attendent leur procès pendant des mois, voire des années, sans que leur situation ne soit examinée. Ces délais peuvent être causés par un manque de personnel judiciaire, une bureaucratie inefficace et des ressources insuffisantes. En conséquence, de nombreux individus se retrouvent en détention préventive sans aucune charge formelle, ce qui contribue à la surpopulation¹⁴.

La durée, anormalement longue de la détention est certainement la cause la plus importante de la surpopulation carcérale en RD Congo. Des milliers de détenus peuvent rester des mois, une année ou plus en détention avant d'être mis en liberté ou jugés¹⁵. Ceci contredit le principe constitutionnel « la liberté

¹¹ Adrienne NDJENDJE NDJANGU, *Analyse critique du traitement des délinquants dans le système pénitentiaire congolais : cas de la prison centrale de Makala*, mémoire de licence en droit privé et judiciaire, Kinshasa, université de Kinshasa, 2013, p.27.

¹² Charles KAKULE KINOMBE, « La surpopulation carcérale dans les prisons congolaises », in *Librairie Africaine d'Etudes Juridiques*, Vol. 3 (2016), p.612.

¹³ Le sursis est une mesure de dispense de l'exécution de la peine de servitude pénale que le juge a la faculté d'accorder pour éviter les condamnations aux courtes peines de prison.

¹⁴ Christophe CHATELOT, « Makala, prison modèle », *Le Monde*, n° 21108, 30 novembre 2012, p. 25

¹⁵ E. KIBANDJA BUUNDA, *La liberté individuelle et la détention : difficile conciliation dans la pratique judiciaire congolaise ?* PUC, Kinshasa, 2016, p.86.

est la règle, la détention l'exception¹⁶ » et viole le droit d'être jugé dans un délai raisonnable¹⁷.

En janvier 2020, ce sont plus de huit mille personnes qui sont détenues dans la prison de Makala, dont 94 % en attente de jugement. En février 2023, ce sont 10 790 personnes qui y sont emprisonnées, dont 7 780 en détention préventive, et fin décembre les chiffres rapportés sont de 13 500 détenus, dont seulement 2 200 personnes de condamnées. En juillet 2024, le nombre de détenus passe à 15 000 personnes, dont une majorité de personnes en attente d'un jugement¹⁸. Cela signifie que des individus, souvent innocents jusqu'à preuve du contraire, occupent des places dans les prisons, ce qui aggrave la congestion carcérale.

En République Démocratique du Congo, les retards judiciaires contribuent également de manière significative à la surpopulation carcérale. Le système judiciaire congolais fait face à de nombreux défis, notamment un manque de ressources, une infrastructure insuffisante et un nombre limité de magistrats. Ces facteurs entraînent des procédures judiciaires longues et complexes, ce qui résulte en un grand nombre de personnes en détention préventive, souvent sans procès dans des délais raisonnables.

Les conditions de détention en RDC sont souvent précaires, avec un accès limité aux soins de santé et à des services de base, exacerbant ainsi les souffrances des détenus. La détention prolongée sans jugement est courante, ce qui non seulement surcharge les prisons, mais pose également des problèmes de droits de l'homme. Cette situation met en évidence la nécessité de réformes judiciaires et pénitentiaires pour améliorer l'accès à la justice et réduire la surpopulation carcérale dans le pays.

- Le manque d'alternatives à l'incarcération

Les mesures alternatives à l'incarcération jouent un rôle crucial dans la réduction de la surpopulation carcérale en offrant des solutions plus adaptées aux délinquants non violents. Par exemple, des peines de probation ou des travaux d'intérêt général permettent de sanctionner les comportements criminels sans recourir à l'emprisonnement, ce qui diminue le nombre de personnes derrière les barreaux. En décriminalisant certains délits mineurs, les systèmes judiciaires peuvent se concentrer sur des infractions plus graves et ainsi alléger la pression sur les établissements pénitentiaires¹⁹.

¹⁶ Article 17, alinéa 1er de la Constitution du 18 février 2006.

¹⁷ Article 19 alinéa 2 de la Constitution

¹⁸ E. KIBANDJA BUUNDA, *op cit*, p.90.

¹⁹ Michel FOUCAULT, *Alternatives à la prison*, Paris, Éditions Divergences, 2021, p.12.

De plus, l'implémentation de programmes de traitement pour les problèmes d'addiction et de santé mentale constitue une approche préventive efficace. En traitant les causes profondes de la criminalité, ces programmes favorisent la réhabilitation des individus et réduisent les risques de récidive. Les dispositifs de surveillance électronique offrent également une alternative efficace, permettant aux juges d'imposer des restrictions sans incarcérer les individus. En combinant ces diverses mesures, il est possible de créer un système judiciaire plus équilibré, qui répond aux besoins de la société tout en respectant les droits des individus²⁰.

La République Démocratique du Congo souffre d'un manque d'alternatives à l'incarcération. Les lois pénales ne prévoient pas suffisamment de mesures comme la libération conditionnelle, la probation ou d'autres programmes de réhabilitation qui pourraient réduire la pression sur les établissements pénitentiaires. Sans ces alternatives, les systèmes judiciaires continuent de recourir à l'incarcération comme première réponse, aggravant ainsi le problème de la surpopulation.

- L'influence des conflits sociaux

Les conflits sociaux et politiques en RDC exacerbent la situation. Dans un contexte de tensions politiques et de violence, les forces de sécurité sont souvent mobilisées pour gérer des manifestations ou des troubles, ce qui peut entraîner des vagues d'arrestations massives. Ces opérations, bien qu'elles soient parfois nécessaires pour maintenir l'ordre, conduisent à une saturation rapide des prisons, y compris celle de Makala²¹.

Les conflits sociaux peuvent entraîner une instabilité qui favorise une augmentation de la criminalité, y compris des actes violents et des émeutes. Dans un contexte de tensions sociales, les forces de l'ordre peuvent procéder à des arrestations massives, souvent sans respect des procédures légales, ce qui conduit à un afflux de détenus dans les prisons.

De plus, les conflits peuvent aggraver les conditions économiques, poussant les individus vers des comportements criminels par désespoir. La répression souvent exercée par les autorités pour maintenir l'ordre peut également résulter en détentions arbitraires, augmentant ainsi le nombre de personnes incarcérées sans jugement. Les conflits sociaux exacerbent non seulement les taux de criminalité, mais influencent également la manière dont les systèmes

²⁰ Tony FERRI, *Abolir la prison. L'indispensable réforme pénale*, Paris, Éditions Libre et Solidaire, 2023, p. 43.

²¹ Chase MUTAYUBARA DAUDI, « Les coulisses de la prison de Makala à Kinshasa », sur *Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité*, 26 octobre 2022 (consulté le 21 septembre 2024).

judiciaires et pénitentiaires gèrent les cas, contribuant ainsi à la surpopulation carcérale.

- **Impact économique**

La situation économique difficile du pays est un autre facteur contributif. Les ressources limitées allouées au système judiciaire et pénitentiaire rendent difficile la gestion efficace des établissements. Le manque de financement pour l'entretien des prisons et le personnel entraîne des conditions de vie précaires, qui, à leur tour, exacerbent les problèmes de santé physique et mentale des détenus²².

Une économie fragile, marquée par la pauvreté, le chômage et des inégalités importantes, peut mener à une augmentation de la criminalité, notamment dans les contextes où les individus cherchent à survivre ou à subvenir aux besoins de leur famille²³.

De plus, le manque de ressources financières pour le système judiciaire et pénitentiaire signifie souvent des infrastructures inadéquates et une insuffisance des services, ce qui aggrave les conditions de détention. Les retards dans les procédures judiciaires peuvent aussi être attribués à des contraintes économiques, comme un manque de personnel ou d'équipements.

C. Les conditions de vie des détenus

Les conditions de vie à Makala, caractérisées par la surpopulation, sont un terreau fertile pour les conflits et les tensions entre détenus. Le manque d'espace personnel, associé à une insuffisance de services de base comme l'eau potable et la nourriture adéquate, engendre des rivalités et des violences au sein des cellules. Ces tensions peuvent également affecter la santé mentale des détenus, aggravant encore leur situation²⁴.

²² Tony FERRI, *op cit*, p. 44

²³ M. IMANI MAPOLI, « La figure de l'antisocial dans un pays du Sud. Réflexions à partir du cas de la RD Congo ». *Revue de droit pénal et de criminologie*, Vol. 5, 2016, p. 550.

²⁴ M. IMANI MAPOLI, *op cit*, p. 552.

II. IMPACT SUR LA SANTE PHYSIQUE DES DETENUS

A. Conditions de vie insalubres et manque d'hygiène

Les conditions de vie dans les prisons, en particulier au Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa, sont souvent caractérisées par une insalubrité alarmante. Le surpeuplement des cellules rend difficile le maintien d'un environnement propre et hygiénique. Les détenus vivent dans des espaces restreints, sans ventilation adéquate, ce qui favorise la prolifération de bactéries et de virus. La combinaison de l'insuffisance d'espace et du manque d'hygiène crée un terreau fertile pour diverses maladies²⁵.

Le manque d'hygiène est une réalité quotidienne pour de nombreux détenus. L'accès limité à des installations sanitaires et à de l'eau potable signifie que les détenus doivent souvent se contenter de conditions dégradantes. Les douches et les toilettes sont souvent en mauvais état, et l'absence de produits d'hygiène de base comme le savon aggrave la situation. Cette négligence contribue non seulement à un environnement de vie difficile, mais également à la propagation de maladies infectieuses.

Le surpeuplement exacerbe les problèmes d'hygiène, car plusieurs personnes sont forcées de partager des espaces restreints sans possibilité de s'isoler en cas de maladie. Dans ce contexte, la transmission de maladies devient inévitable. Les détenus n'ont souvent pas la possibilité de maintenir une certaine distance physique, ce qui aggrave le risque de contagion, notamment pour des infections respiratoires et d'autres maladies transmissibles²⁶.

B. Maladies courantes

Parmi les maladies courantes qui touchent les détenus dans des conditions de surpopulation, la tuberculose est particulièrement préoccupante. En raison de l'étroitesse des espaces et du manque de soins, la tuberculose se propage rapidement, touchant un grand nombre de détenus. De plus, les maladies de la peau, causées par le manque d'hygiène et l'exposition à des conditions insalubres, sont fréquentes. Ces problèmes de santé sont souvent ignorés, aggravant la souffrance des détenus.

Les infections respiratoires constituent une autre préoccupation majeure dans les établissements pénitentiaires. Le manque de ventilation et l'air stagnant dans les cellules surpeuplées favorisent la propagation de virus et de

²⁵ « Prison centrale de Makala : les détenus dorment dans des douches ou même debout (Rapport ONG) », in *Africa Press*, du Numéro 1^{er} septembre 2022.

²⁶ FOVET, C. LANCELEVEE et al., « La santé mentale en population carcérale sortante : une étude nationale », *Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale des Hauts-de-France*, décembre 2022, p. 6.

bactéries²⁷. Des affections comme la pneumonie et la bronchite deviennent courantes, mettant la vie des détenus en danger. L'absence de mesures préventives, telles que des campagnes de vaccination, aggrave encore cette situation.

C. Accès limité aux soins médicaux, l'insuffisance de personnel médical et pénurie de médicaments

L'accès aux soins médicaux dans les prisons de Kinshasa est très limité, ce qui représente un obstacle majeur à la santé physique des détenus. L'insuffisance de personnel médical dans les établissements pénitentiaires signifie que les détenus n'ont pas accès à des soins appropriés, même pour des maladies bénignes. Les rares médecins disponibles sont souvent débordés et ne peuvent pas fournir l'attention nécessaire à chaque patient²⁸.

La pénurie de personnel médical qualifié dans les prisons entraîne des retards dans le diagnostic et le traitement des maladies. De nombreux détenus souffrent en silence, ne recevant pas de soins pour des problèmes de santé qui pourraient être traités facilement s'ils étaient diagnostiqués à temps. Cette insuffisance contribue à une détérioration de leur état de santé général, rendant la réhabilitation encore plus difficile.

La pénurie de médicaments dans les établissements pénitentiaires aggrave la situation. Les détenus n'ont souvent pas accès aux médicaments essentiels pour traiter des maladies courantes, ce qui peut entraîner des complications graves²⁹. L'absence de traitements appropriés pour des maladies comme la tuberculose ou les infections respiratoires peut mener à des issues fatales, augmentant la mortalité au sein de la population carcérale³⁰.

L'impact de la surpopulation carcérale sur la santé physique des détenus au Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa est sévère et multiforme. Les conditions de vie insalubres, le manque d'hygiène, l'incidence élevée de maladies et l'accès limité aux soins médicaux créent un cercle vicieux qui met en danger la santé des détenus.

²⁷ Jacques KALOKOLA, « Samih Jammal transféré au CMK pour un problème respiratoire (Avocat) », in *Info Congo*, Numéro du 12 mai 2020.

²⁸ Chris MUTOMBO, « RDC : François Beya, vers la France pour des soins appropriés », in *La prospérité*, Numéro du 19 août 2022.

²⁹ Dans un nouveau rapport en 2023, la FBCP fait état de 505 morts au cours de l'année 2023. Les raisons sont diverses : maladies, étouffements, conditions sanitaires et de détention déplorables.

³⁰ M.-S DEVRESSE, « La gestion de la surpopulation pénitentiaire. Perspectives politiques, administratives et juridictionnelles », *Droit et société* N° 84 (2), 2013, p. 343.

III. IMPACT SUR LA SANTE MENTALE DES DETENUS

Les détenus sont souvent confrontés à l'isolement et à des conditions de vie précaires, ce qui les pousse à développer des symptômes de stress post-traumatique et d'autres pathologies psychologiques.

A. Stress et anxiété

Le stress et l'anxiété sont des réalités omniprésentes pour de nombreux détenus au Centre Pénitentiaire et de Rééducation de Kinshasa. La vie en prison, marquée par l'incertitude concernant la durée de la détention, l'isolement et le manque de contrôle sur leur environnement, contribue à des niveaux élevés de stress. Les détenus peuvent ressentir une pression constante due à la promiscuité, à la violence potentielle des autres détenus, et à l'angoisse de l'attente de leur procès ou de leur libération. Ces facteurs se manifestent par des symptômes physiques et psychologiques, tels que des troubles du sommeil, des palpitations cardiaques et des troubles de l'appétit³¹.

Les manifestations du stress chez les détenus peuvent également inclure des comportements d'évitement et de retrait social. Certains détenus peuvent se fermer aux interactions avec les autres, préférant s'isoler dans leur cellule pour échapper à la pression sociale. D'autres peuvent devenir plus irascibles, réagissant de manière disproportionnée aux provocations. Ces comportements peuvent aggraver leur situation en limitant leurs interactions sociales, ce qui est essentiel pour le soutien émotionnel et psychologique³².

B. Dépression et troubles psychologiques

La dépression est un autre problème majeur de santé mentale dans les prisons surpeuplées comme celle de Makala. De nombreux détenus éprouvent un sentiment de désespoir, d'impuissance et de tristesse, souvent en raison des conditions de détention difficiles. Les facteurs aggravants incluent le manque de soutien psychologique, l'absence d'activités récréatives et éducatives, ainsi que la stigmatisation sociale associée à l'incarcération. Cette situation entraîne une prévalence élevée de troubles dépressifs parmi la population carcérale.

C. Facteurs aggravants

Les troubles psychologiques ne se limitent pas à la dépression ; de nombreux détenus souffrent également d'anxiété, de troubles de stress post-traumatique (TSPT) et d'autres problèmes mentaux. Les conditions de vie

³¹ Guillaume MUASA PATOKA KALONJI, Léon NGONGO OKENGE, Félicien ILUNGA-ILUNGA, Adelin ALBERT et Didier GIET, « Facteurs associés à la survie en milieu pénitentiaire : Etude en République Démocratique du Congo », *S.F.S.P., Santé Publique*, 2019/5 Vol. 31, p. 719.

³² A. RUTHERFORD, « La surpopulation pénitentiaire dans les prisons anglaises. Étude de cas d'une stratégie qui a échoué, *In Déviance et société* 12 (3), 1988, p. 300.

insalubres, les conflits fréquents entre détenus et le manque d'accès à des soins psychologiques appropriés exacerbent ces troubles. De plus, certains détenus peuvent avoir des antécédents de problèmes de santé mentale non traités, ce qui rend leur situation encore plus vulnérable en milieu carcéral³³.

D. Violence et agressivité

La surpopulation carcérale exacerbe les comportements violents et agressifs parmi les détenus. Dans un environnement où l'espace est limité et où la tension est palpable, des conflits peuvent facilement éclater. Les détenus, se sentant menacés par la proximité physique constante des autres, peuvent adopter des comportements défensifs ou agressifs, entraînant des émeutes ou des altercations fréquentes. Cette dynamique crée un climat de peur et d'angoisse, qui contribue encore à la détérioration de la santé mentale.

La violence et l'agressivité ont également des répercussions sur les relations interpersonnelles entre les détenus. Dans un environnement déjà hostile, la méfiance et la paranoïa peuvent s'installer, rendant difficile la création de liens de soutien. Les détenus peuvent se sentir isolés et acculés, ce qui complique encore davantage leur capacité à faire face à leur situation. La dynamique de la violence rend la vie quotidienne encore plus éprouvante sur le plan émotionnel³⁴.

E. Manque de soutien psychologique

Le manque de soutien psychologique dans les établissements pénitentiaires complique davantage la situation. Les ressources pour la santé mentale sont souvent insuffisantes, avec peu de professionnels disponibles pour traiter les problèmes psychologiques des détenus. L'absence de programmes de thérapie et de soutien émotionnel rend les détenus vulnérables aux effets à long terme du stress et de la dépression, limitant leur capacité à se réhabiliter et à se réintégrer dans la société³⁵.

En somme, le stress, l'anxiété, la dépression et les comportements violents créent un cycle néfaste qui non seulement affecte la santé des détenus, mais aussi la sécurité et la dynamique de l'ensemble de l'établissement. Il est impératif de mettre en place des interventions ciblées et des ressources adéquates pour soutenir la santé mentale des détenus, favorisant ainsi un environnement plus humain et propice à la réhabilitation.

³³ S. HUMBERT, N. DERASSE et J.P. ROYER, *La prison, du temps passé au temps dépassé*, L'Harmattan, Paris, 2012, p.36

³⁴ M. BENIT, *Prison Conditions in the Democratic Republic of Congo: The Case of Makala Prison.* In *Prison Life and the Law in the DRC*, Éditions L'Harmattan, 2012, p.18

³⁵ Trésor KIBANGULA, « RDC : bienvenue dans l'enfer de Makala, la plus grande prison de Kinshasa », *Jeune Afrique*, 7 octobre 2015.

IV. TMOIGNAGES ET ETUDES DE CAS

Nous avons rassemblé quelques témoignages qui nous font le lien étroit qui existe entre surpopulation carcérale et atteinte à la santé physique et mentale des détenus :

A. Quelques témoignages

1. Témoignage d'un ancien détenu : (Nous l'avons nommé Jean-Pierre)

Jean-Pierre a passé quatre ans dans la prison de Makala pour des accusations de vol. Il raconte : « *Les premiers mois ont été un choc. La promiscuité était insupportable. Nous étions entassés comme des animaux, sans assez de place pour dormir. Chaque jour, j'étais constamment stressé, avec peur de la violence. J'ai commencé à avoir des crises d'anxiété et des pensées noires*³⁶. » Après sa libération, il a lutté pour retrouver un équilibre, affecté par l'isolement et le manque de soutien psychologique durant sa détention.

2. Témoignage d'une détenue : (Nous l'avons nommé Marie).

Marie, incarcérée pour des raisons politiques, partage son expérience : « *J'ai vu des amis tomber malades, incapables d'accéder à des soins. La tuberculose a fait des ravages. J'ai dû lutter pour ma santé mentale au milieu de tout ça. J'étais entourée de gens désespérés, ce qui rendait la vie quotidienne insupportable.* » Son témoignage met en lumière l'impact de la surpopulation sur la santé physique et mentale des détenus³⁷.

3. Témoignage d'un travailleur social : (Nous l'avons nommé Blaise)

Monsieur Blaise, qui travaille avec des ONG pour aider les détenus, explique : « *Les histoires que j'entends sont déchirantes. Beaucoup de détenus viennent de milieux vulnérables et, une fois incarcérés, ils souffrent de maladies mentales et physiques. La surpopulation aggrave leurs conditions. J'ai vu des détenus développer des troubles psychologiques en raison du stress et de l'isolement.* ³⁸»

4. Un autre témoignage d'un anonyme :

La prison de Makala est un mouroir silencieux : « *Certains prisonniers ne marchent plus, ils souffrent d'une maladie qu'on appelle BUKA BUKA (la polio). Essayez seulement de vous rendre de ce côté-là, là où se trouve les cas sociaux, vous allez pleurer. Il y a des prisonniers qui pourrissent du corps alors qu'ils respirent encore. Chaque jour, à partir de quatre heures, les chefs vérifient dans les pavillons les*

³⁶ Témoignage, Dans la prison de Makala : 19 années sans destin, janvier 2020, <https://www.epcmorg>, consulté le 10 août 2024.

³⁷ « L'évolution des conditions carcérales des condamnés à mort de la prison de Makala de 2005 à 2019, vers une mort en silence », Juin 2020, disponible sur <https://www.epcmorg>, consulté le 12 septembre 2024.

³⁸ MONUSCO-HCDH, *Rapport du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur les décès dans les lieux de détention en République démocratique du Congo*, 2022.

personnes qui sont mortes ; on les sort sans même annoncer aux autres prisonniers du pavillon. Vous allez simplement constater que tel prisonnier n'est plus là ³⁹ ».

B. Études de cas

1. Étude de cas : La tuberculose dans la prison de Makala

Une étude menée par une ONG locale a révélé qu'environ 30 % des détenus de Makala étaient porteurs de la tuberculose. L'étude souligne que la surpopulation, combinée à des conditions d'hygiène médiocres, a entraîné une épidémie au sein de l'établissement. Les résultats montrent que les détenus souffrant de tuberculose étaient souvent laissés sans traitement approprié, exacerbant leur état et augmentant le risque de contagion parmi d'autres détenus⁴⁰.

2. Étude de cas : Santé mentale des détenus

Une recherche menée par une université locale a évalué la santé mentale des détenus à Makala. Les résultats ont montré que près de 70 % des détenus présentaient des symptômes de dépression sévère, exacerbés par la surpopulation et l'absence de programmes de soutien. L'étude a révélé que la plupart des détenues ne bénéficiaient d'aucun suivi psychologique, ce qui compromettrait leur réhabilitation et leur intégration future dans la société⁴¹.

3. Étude de cas : Violence et conflits entre détenus

Une enquête a été réalisée sur les conflits entre détenus dans la prison de Makala, mettant en évidence que la surpopulation était l'un des principaux déclencheurs des violences. L'étude a documenté plusieurs incidents où la promiscuité et le stress accumulé ont conduit à des émeutes et des bagarres, résultant en blessures graves. Ces événements soulignent l'urgence d'adresser le problème de la surpopulation pour améliorer la sécurité et la santé des détenus.

Ces témoignages et études de cas illustrent l'impact dévastateur de la surpopulation carcérale sur les détenus en RDC. Ils mettent en lumière non seulement les conditions de vie difficiles, mais aussi les conséquences sur la santé physique et mentale. Ces récits soulignent la nécessité urgente de réformes dans le système pénitentiaire pour garantir un traitement humain et la réhabilitation des détenus.

³⁹ Oscar SHAMBA BEMUNA, « Perception des prisonniers sur le Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (Prison de Makala) », *ASSN*, Décembre 2023, p.30.

⁴⁰ « Prison centrale de Makala : les détenus dorment dans des douches ou même debout (Rapport ONG) », *In Africa Press*, du Numéro 1^{er} septembre 2022.

⁴¹ Idem.

V. CONSEQUENCES A LONG TERME

1. Réinsertion difficile

La détérioration de la santé physique et mentale des détenus en raison de la surpopulation carcérale a des conséquences durables sur leur réinsertion sociale. Lorsqu'ils sont libérés, beaucoup se retrouvent dans un état de santé précaire, ce qui complique leur capacité à retrouver un emploi ou à se réintégrer dans leur communauté. Les troubles psychologiques, tels que l'anxiété et la dépression, rendent difficile la gestion de la vie quotidienne et des interactions sociales. De plus, les stigmates associés à l'incarcération peuvent conduire à l'isolement et à la marginalisation, exacerbant leur vulnérabilité et augmentant le risque de récidive⁴².

2. Impact sur l'employabilité

Les anciens détenus souffrant de problèmes de santé, qu'ils soient physiques ou mentaux, peuvent avoir du mal à accéder à des opportunités d'emploi. Les employeurs sont souvent réticents à embaucher des personnes ayant un passé criminel, et lorsque ces personnes présentent des problèmes de santé, la situation se complique encore davantage. La combinaison de la stigmatisation sociale et des problèmes de santé peut entraîner un cercle vicieux de pauvreté et d'exclusion, rendant la réinsertion encore plus difficile⁴³.

3. Impact sur les familles

Les conséquences de la détention ne se limitent pas aux individus ; elles touchent également les familles des détenus. Les proches subissent souvent une pression émotionnelle et financière considérable en raison de l'incarcération. L'absence d'un membre de la famille peut entraîner des difficultés économiques, surtout si cette personne était le principal soutien financier. Les enfants des détenus peuvent ressentir la honte et la stigmatisation associées à l'incarcération d'un parent, ce qui peut affecter leur bien-être émotionnel et social.

4. Rupture des liens familiaux

La détention peut également entraîner une rupture des liens familiaux. Les visites en prison sont souvent difficiles en raison de la distance, des coûts et des conditions de sécurité. Ce manque de contact peut créer un sentiment d'abandon chez les détenus et leurs familles, rendant la réinsertion sociale encore plus compliquée. Les familles peuvent perdre confiance en la capacité

⁴² Gilles CHANTRAINE, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », in *Revue Déviance et Société*, 2000, Vol. 24, N°3, p. 54

⁴³ H. N'KULU NGOY, *Les stratégies d'adaptation des détenus et du personnel pénitentiaire : le cas de la prison centrale de la Kasapa*, Thèse de doctorat en Criminologie, Université libre de Bruxelles, École des sciences criminologiques Léon Cornil, 2015.

de l'individu à changer, ce qui rend le soutien familial crucial pour une réintégration réussie moins probable⁴⁴.

5. Effets sur la santé des familles

Les effets de l'incarcération peuvent également avoir un impact direct sur la santé des membres de la famille restés à l'extérieur. Le stress et l'anxiété causés par l'incarcération d'un proche peuvent se traduire par des problèmes de santé mentale et physique chez les membres de la famille. Des études montrent que les partenaires et les enfants de détenus peuvent éprouver des niveaux élevés de dépression et d'anxiété, ce qui aggrave la dynamique familiale et nuit à la santé globale de la famille⁴⁵.

6. Cycle de la pauvreté

L'impact sur les familles contribue également à perpétuer un cycle de pauvreté et de criminalité. Lorsque les familles des détenus sont financièrement affectées et que les enfants grandissent sans un modèle parental positif, cela peut accroître les risques de comportements délinquants à l'avenir. Ainsi, les conséquences de la détention s'étendent bien au-delà des murs de la prison, affectant les générations futures et entravant les efforts de réduction de la criminalité⁴⁶.

Les conséquences à long terme de la détérioration de la santé des détenus et de leur incarcération vont bien au-delà de leur temps en prison. La difficulté de la réinsertion sociale, l'impact sur les familles et les effets intergénérationnels soulignent l'urgence d'aborder la surpopulation carcérale et ses conséquences. Pour promouvoir une véritable réhabilitation, il est crucial d'améliorer les conditions de vie en prison, d'offrir un soutien psychologique et de faciliter la réintégration des anciens détenus dans la société.

VI. SOLUTIONS ET RECOMMANDATIONS

Certes, la construction de nouvelles prisons est une solution efficace contre la surpopulation carcérale en RD Congo, mais cette mesure, tout en étant précieuse, n'est cependant pas exclusive car ces établissements nouvellement construits seront aussi surpeuplés si d'autres mesures complémentaires ne sont pas prises. D'où la nécessité de procéder à la régulation des entrées en prison et à la facilitation des sorties anticipées ou des aménagements de peine. Voici quelques réformes nécessaires :

⁴⁴ V. STRIMELLE., « À la recherche d'une population invisible : les femmes âgées en prison au Canada », *Revue de droit pénal et de criminologie*, Septembre-octobre, 2007, p.816-840.

⁴⁵ Bertrand MOUSSAVOU HOMA, *Prisons africaines : le cas du Gabon*, L'Harmattan, 2011, p. 36.

⁴⁶ P. MOUNAUD, « La modernisation du service public pénitentiaire », *Revue Pénitentiaire et de Droit Pénal*, Vol. 4, 2008, p. 827.

1. Amélioration des infrastructures pénitentiaires

La première étape pour résoudre le problème de la surpopulation carcérale est d'améliorer les infrastructures des prisons. Cela nécessite des investissements significatifs pour construire de nouvelles installations adaptées et rénover celles existantes. Des cellules spacieuses et des installations sanitaires appropriées peuvent aider à créer un environnement plus humain pour les détenus.

2. Mise en œuvre de mesures alternatives à l'incarcération

Pour réduire la population carcérale, il est essentiel d'implémenter des mesures alternatives à l'incarcération. Cela inclut des programmes de probation, des services de réhabilitation et des aménagements de peine. En offrant des alternatives viables, le système judiciaire peut réduire le nombre d'individus incarcérés pour des délits mineurs ou non violents⁴⁷.

3. Accélération des procédures judiciaires

Une réforme du système judiciaire est également nécessaire pour traiter les cas plus rapidement. La réduction des délais d'attente pour les procès peut diminuer le nombre de détenus en détention préventive. L'allocation de ressources supplémentaires pour former le personnel judiciaire et accroître l'efficacité des procédures est cruciale.

4. Formation du personnel pénitentiaire

La formation du personnel pénitentiaire est essentielle pour améliorer les conditions de détention. Former les gardiens et le personnel médical à gérer des populations diversifiées et à répondre aux besoins des détenus peut contribuer à créer un environnement plus sécurisant et plus respectueux des droits humains⁴⁸.

5. Accès aux soins médicaux

Garantir un accès adéquat aux soins médicaux est impératif pour préserver la santé des détenus. Cela inclut la mise à disposition de médicaments essentiels, la formation de personnel médical et l'établissement de partenariats avec des ONG pour fournir des soins psychologiques et physiques.

Exemples de bonnes pratiques⁴⁹

1. Cas de l'Allemagne

L'Allemagne a mis en place des réformes significatives pour améliorer son système pénitentiaire. Grâce à des investissements dans des infrastructures modernes et des programmes de réhabilitation, elle a réussi à réduire sa

⁴⁷ Charles KAKULE KINOMBE, *op cit*, p.612.

⁴⁸ Il convient de souligner que l'École nationale de l'administration pénitentiaire congolaise ne fonctionne plus depuis 1989.

⁴⁹ FOVET, C. LANCELEVEE et al., *op cit*, pp. 12-14.

population carcérale tout en maintenant des taux de récidive relativement bas. Des programmes de formation professionnelle et d'éducation en prison ont également favorisé la réinsertion des détenus dans la société.

2. Modèle du Portugal

Le Portugal a adopté une approche novatrice en matière de politique criminelle, en se concentrant sur la dépénalisation de certaines infractions et en promouvant des alternatives à l'incarcération. Cette stratégie a conduit à une réduction significative de la population carcérale, tout en améliorant les résultats en matière de santé publique et de réhabilitation.

3. Initiatives en Norvège

La Norvège est souvent citée comme un modèle en matière de conditions de détention. Les prisons norvégiennes, comme celle d'Arna, mettent l'accent sur la réhabilitation, offrant aux détenus des environnements de vie dignes, des programmes éducatifs et des activités professionnelles. Ce modèle a non seulement réduit la récidive, mais a également démontré que des conditions de vie dignes améliorent la sécurité générale.

4. Programmes de soutien communautaire

De nombreux pays ont également mis en œuvre des programmes de soutien communautaire pour aider à la réinsertion des anciens détenus. Des initiatives qui incluent l'accompagnement psychologique, la formation professionnelle et le soutien à l'emploi ont montré des résultats positifs en matière de réduction de la récidive et d'amélioration des conditions de vie des anciens détenus⁵⁰.

5. Engagement des ONG et de la société civile

Les ONG et les organisations de la société civile jouent un rôle crucial dans l'amélioration des systèmes pénitentiaires. Leur engagement à fournir des services, à sensibiliser le public et à défendre les droits des détenus peut être un levier puissant pour inciter les gouvernements à adopter des réformes. Le partenariat entre l'État et ces organisations peut créer un cadre plus efficace pour aborder les problèmes de surpopulation carcérale⁵¹.

⁵⁰ Pie KUDZO, *La crise des droits de l'homme dans les prisons en Afrique noire francophone : essai d'analyse au regard des pratiques et du droit applicable dans les prisons béninoises*. Thèse pour l'obtention du Diplôme de Doctorat en Droit public, Université de Lomé, Faculté de droit, 2019.

⁵¹ Dans ce contexte difficile, des organisations non gouvernementales (ONG) et des acteurs communautaires tentent de pallier certaines des lacunes. Ces organisations œuvrent pour sensibiliser l'opinion publique, fournir une assistance juridique et soutenir les initiatives de réhabilitation. Cependant, leurs efforts restent limités face à l'ampleur du problème et à la résistance des autorités à entreprendre des réformes significatives.

CONCLUSION

En conclusion, nous disons que la santé mentale et physique des personnes incarcérées est un enjeu majeur de santé publique dans le monde. La surpopulation carcérale a des conséquences graves sur la santé physique et mentale des détenus. Les conditions de vie insalubres, l'accès limité aux soins médicaux et le stress accumulé entraînent une détérioration de la santé, aggravée par des problèmes de violence et de conflits au sein des établissements. De plus, la réinsertion sociale devient un défi monumental pour les anciens détenus, en raison de la stigmatisation et des séquelles psychologiques laissées par leur expérience en prison. Les familles des détenus subissent également de lourdes conséquences, affectées par le stress émotionnel et économique, perpétuant ainsi un cycle de souffrance.

Face à cette réalité alarmante, il est impératif de prendre des mesures concrètes pour améliorer la situation des prisons en RDC. Des réformes systémiques sont nécessaires pour garantir des conditions de détention dignes, réduire la surpopulation et promouvoir des alternatives à l'incarcération. Cela inclut des investissements dans les infrastructures, la formation du personnel pénitentiaire, et l'accès aux soins médicaux et psychologiques. En outre, l'engagement des ONG et de la société civile est crucial pour soutenir ces efforts.

Il est temps d'agir collectivement pour transformer le système pénitentiaire et créer un environnement qui respecte les droits humains et favorise la réhabilitation. La santé et le bien-être des détenus ne doivent pas être négligés ; leur avenir et celui de la société en dépendent.

Des réformes courageuses doivent être engagées. Au niveau du parquet, il faudrait veiller au respect des délais prévus par la loi. Des violations massives des droits humains sont en effet commises à l'encontre des détenus, notamment parce que la majorité ne sont pas condamnés et donc en détention préventive. Au-delà de la nécessaire réforme du système carcéral, c'est toute la justice qui est à réformer.

Si le système carcéral congolais est bien confronté à un manque criant d'infrastructures, la construction des nouveaux centres pénitentiaires seule ne suffira pas. Ceux-ci seront rapidement remplis si on ne tient pas compte de certains paramètres. Le principe de la liberté doit redevenir réellement la règle et la détention l'exception. Le législateur pourrait exclure la prison pour des délits mineurs et recourir à des amendes ; réduire le recours à la détention provisoire ; et réfléchir et mettre en place des alternatives à l'emprisonnement.

BIBLIOGRAPHIE

1. Ouvrages

- BENIT M., *Prison Conditions in the Democratic Republic of Congo: The Case of Makala Prison.* In *Prison Life and the Law in the DRC*, Éditions L'Harmattan, 2012.
- FERRI Tony, *Abolir la prison. L'indispensable réforme pénale*, Paris, Éditions Libre et Solidaire, 2023.
- FOUCAULT Michel, *Alternatives à la prison*, Paris, Éditions Divergences, 2021.
- HUMBERT S., DERASSE N. et ROYER JP., *La prison, du temps passé au temps dépassé*, L'Harmattan, Paris, 2012.
- KIBANDJA BUUNDA E., *La liberté individuelle et la détention : difficile conciliation dans la pratique judiciaire congolaise ?* PUC, Kinshasa, 2016.
- MOUSSAVOU HOMA Bertrand, *Prisons africaines : le cas du Gabon*, L'Harmattan, 2011.
- ZOUMMEROFF Philippe et GUIBERT Nathalie, *La prison, cela n'arrive pas qu'aux autres*, Albin Michel, 2006.

2. Revues

- AYIMPAM Sylvie et BISA KIBUL Michel, « Une gouvernance informelle dans la prison de Makala à Kinshasa », *Socio*, 14 | 2020.
- CHANTRAINE Gilles, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », in *Revue Déviance et Société*, 2000, Vol. 24, N°3.
- DEVRESSE M.S., « La gestion de la surpopulation pénitentiaire. Perspectives politiques, administratives et juridictionnelles ». *Droit et société* N° 84 (2), 2013.
- FOVET, C. LANCELEVEE et al., « La santé mentale en population carcérale sortante : une étude nationale », *Fédération régionale de recherche en psychiatrie et santé mentale des Hauts-de-France*, décembre 2022.
- IMANI MAPOLI M., « La figure de l'antisocial dans un pays du Sud. Réflexions à partir du cas de la RD Congo ». *Revue de droit pénal et de criminologie*, Vol. 5, 2016.
- KAKULE KINOMBE Charles, « La surpopulation carcérale dans les prisons congolaises », in *Librairie Africaine d'Etudes Juridiques*, Vol. 3, 2016.
- MOUNAUD P., « La modernisation du service public pénitentiaire », *Revue Pénitentiaire et de Droit Pénal*, Vol. 4, 2008, p. 827.
- MUASA PATOKA KALONJI Guillaume, NGONGO OKENGE Léon, Félicien ILUNGA-ILUNGA, Adelin ALBERT et Didier GIET, « Facteurs associés à la survie en milieu pénitentiaire : Etude en République Démocratique du Congo », *S.F.S.P., Santé Publique*, 2019/5 Vol. 31.

- MUTAYUBARA DAUDI Chase, « Les coulisses de la prison de Makala à Kinshasa », sur *Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité*, 26 octobre 2022.
- RUTHERFORD A., « La surpopulation pénitentiaire dans les prisons anglaises. Étude de cas d'une stratégie qui a échoué, in *Déviance et société* 12 (3), 1988.
- SHAMBA BEMUNA Oscar, « Perception des prisonniers sur le Centre pénitentiaire et de rééducation de Kinshasa (Prison de Makala) », *ASSN*, Décembre 2023.
- STRIMELLE V., « À la recherche d'une population invisible : les femmes âgées en prison au Canada », *Revue de droit pénal et de criminologie*, Septembre-octobre, 2007.

3. Articles

- CHATELOT Christophe, « Makala, prison modèle », *Le Monde*, n° 21108, 30 novembre 2012.
- KALOKOLA Jacques, « Samih Jammal transféré au CMK pour un problème respiratoire (Avocat) », in *Info Congo*, Numéro du 12 mai 2020.
- KIBANGULA Trésor, « RDC : bienvenue dans l'enfer de Makala, la plus grande prison de Kinshasa », *Jeune Afrique*, 7 octobre 2015.
- MUTOMBO Chris, « RDC : François Beya, vers la France pour des soins appropriés », in *La prospérité*, Numéro du 19 août 2022.
- « Makala, l'enfer à Kinshasa », *Jeune Afrique*, numéro du 27 décembre 2023

4. Thèses

- KUDZO Pie, *La crise des droits de l'homme dans les prisons en Afrique noire francophone : essai d'analyse au regard des pratiques et du droit applicable dans les prisons béninoises*. Thèse pour l'obtention du Diplôme de Doctorat en Droit public, Université de Lomé, Faculté de droit, 2019.
- N'KULU NGOY H., *Les stratégies d'adaptation des détenus et du personnel pénitentiaire : le cas de la prison centrale de la Kasapa*, Thèse de doctorat en Criminologie, Université libre de Bruxelles, École des sciences criminologiques Léon Cornil, 2015.

5. Mémoire

- NDJENDJE NDJANGU Adrienne, *Analyse critique du traitement des délinquants dans le système pénitentiaire congolais : cas de la prison centrale de Makala*, mémoire de licence en droit privé et judiciaire, Kinshasa, université de Kinshasa, 2013.

6. Rapport

- MONUSCO-HCDH, *Rapport du Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme sur les décès dans les lieux de détention en République démocratique du Congo, 2022.*

7. Sites webs

- « RDC : des vidéos alarment à nouveau sur les conditions inhumaines des détenus à la prison de Makala », *Radio France Internationale*, 21 juillet 2024, sur <https://www.rfi/fr/afrique>, (consulté le 01 octobre 2024).
- « RDC : 66 détenus morts en deux mois dans la prison de Makala à Kinshasa », *Le Monde*, 27 février 2023, disponible sur <https://lemonde.afrique.fr/afrique>, (consulté le 03 octobre 2024).
- « L'évolution des conditions carcérales des condamnés à mort de la prison de Makala de 2005 à 2019, vers une mort en silence », Juin 2020, disponible sur <https://www.epcmorg>, consulté le 12 septembre 2024.